

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 48

18 janvier 2005

SOMMAIRE

Acclivity Luxembourg S.A., Luxembourg	2296	FIL Distribution S.A., Bettembourg	2274
Achor Time Lux S.A., Luxembourg	2266	Flojkas Capital, S.à r.l., Luxembourg	2284
Achor Time Lux S.A., Luxembourg	2266	Gallaher Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	2265
Acmar Financial Luxembourg S.A., Luxembourg	2258	Gallaher Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2264
Acmar Systems S.A., Luxembourg	2294	Ganesh S.A., Senningerberg	2274
AILE (Assistance Ingénierie Lorraine Europe), S.à r.l., Luxembourg	2267	GE Fanuc Automation Europe S.A., Echternach	2263
Aleajactaest, S.à r.l., Luxembourg	2277	Goudsmit & Tang Management Company, S.à r.l., Luxembourg	2269
Alp Design Holding S.A., Luxembourg	2294	Groba S.A., Luxembourg	2265
Ariana Holding S.A.H., Luxembourg	2290	Guardian Automotive-E S.A., Grevenmacher	2260
Arras Holding S.A., Luxembourg	2262	Guardian Europe S.A., Dudelange	2264
Axel Albatros A.G., Luxembourg	2265	Heineking Transport Logistik (HTL), S.à r.l., Trois- vierges	2261
Axel Albatros A.G., Luxembourg	2265	Hotelinvest Holding S.A., Luxembourg	2296
B & S Interinvest Holding S.A., Luxembourg	2291	Hularo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2302
Barbet Holding S.A., Luxembourg	2295	Hularo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2302
Barbet Holding S.A., Luxembourg	2295	I.T.I. S.A.H., Luxembourg	2258
Barbet Holding S.A., Luxembourg	2295	IBJ Fund	2259
Baypoint S.A., Luxembourg	2302	Illuminare, G.m.b.H., Troisvierges	2262
Brasserie des Sports, S.à r.l., Bertrange	2258	Immo Tayo S.A., Senningerberg	2269
Budgetcall S.A., Luxembourg	2268	Immo Tayo S.A., Senningerberg	2269
CADS International, S.à r.l., Luxembourg	2281	Immo Tosk, S.à r.l., Bertrange	2282
Carambole S.A., Luxembourg	2289	Immobilière 2F S.A., Luxembourg	2264
Coffee Lounge, S.à r.l., Luxembourg	2274	International Business Consultants S.A., Luxem- bourg	2275
Coffee Lounge, S.à r.l., Luxembourg	2273	International Business Consultants S.A., Luxem- bourg	2275
Corwin Holding S.A., Luxembourg	2293	International Business Consultants S.A., Luxem- bourg	2275
Cramer S.A., Luxembourg	2266	ITW Alpha, S.à r.l., Luxembourg	2270
Cramer S.A., Luxembourg	2266	Lady Bird Investment S.A., Luxembourg	2265
Desis S.A., Luxembourg	2294	Lentulus S.A.H., Luxembourg	2303
Dexis Holding S.A., Luxembourg	2294	Leventis Holding S.A., Luxembourg	2303
Diversified Strategies CFO S.A., Luxembourg	2303	Luana, S.à r.l., Ettelbruck	2260
Dotnet S.A., Luxembourg	2293	Lux Décor Peinture S.A.H., Luxembourg	2304
E.C.T.A. S.A., European Consulting & Technical Assistance, Luxembourg	2269	Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg	2303
East Properties S.A., Howald	2296	Marlo S.A., Luxembourg	2297
Emetex S.A., Luxembourg	2263	Mavely Charters S.A., Luxembourg	2293
Euro Marketing Administration S.A., Elvange	2263	Mercury Properties S.A., Mersch	2288
Expanding Finance S.A., Luxembourg	2259		
Faro International S.A., Luxembourg	2267		
Fenzi S.A., Luxembourg	2276		

Micro Matic S.A., Ulflingen	2263	Regent Holdings S.A., Luxembourg	2266
Milux Europe S.A., Luxembourg	2275	Regent Holdings S.A., Luxembourg	2266
Miros Investment Holding et Cie S.C.A., Luxembourg	2284	S.C.S. Consulting S.A., Luxembourg	2268
Naadam, S.à r.l., Echternach	2260	S.O.S. Détresse-Hëllef iwwer Telefon Association sans but lucratif, Luxembourg	2285
Naadam, S.à r.l., Echternach	2277	Saipem (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2264
Nareco Finance S.A., Luxembourg	2296	Selp-Invest S.A., Senningerberg	2269
Nartal S.A., Luxembourg	2275	Sinbad S.A., Luxembourg	2276
Net 1 Operations, S.à r.l., Luxembourg	2296	Somberg S.A., Luxembourg	2304
New Overseas Investments S.A., Luxembourg	2261	Sprumex S.A., Luxembourg	2269
Noma S.A., Luxembourg	2267	Stadeco International S.A., Luxembourg	2268
Nomac S.A.H., Luxembourg	2267	Stapnorth Investissements S.A., Luxembourg	2259
Nosneb S.A., Luxembourg	2276	Starship 1 S.A., Luxembourg	2290
Odyssée Marine S.A., Luxembourg	2290	Starship 2 S.A., Luxembourg	2290
Odyssée Marine S.A., Luxembourg	2290	Strategic Management Consulting S.A., Luxembourg	2275
Opportunity Invest S.A., Luxembourg	2268	Svenska Properties S.A., Luxembourg	2295
Papa e Citu, S.à r.l., Grosbous	2260	Synthesis Group S.A., Luxembourg	2304
Peachtree S.A., Luxembourg	2267	Tiptop Chaussures S.A., Echternach	2261
(De) Philo'Soff, S.à r.l., Echternach	2262	Trasfin S.A., Luxembourg	2268
(De) Philo'Soff, S.à r.l., Echternach	2262	United Partners of Investments S.A., Luxembourg	2304
(De) Philo'Soff, S.à r.l., Echternach	2262	Werby S.A., Luxembourg	2289
(De) Philo'Soff, S.à r.l., Echternach	2263	Witry & Witry S.A., Echternach	2261
Planète Maritime S.A., Luxembourg	2293	Çebi-Aviation S.A., Luxembourg	2276
Polu, S.à r.l., Bettborn	2260	Çebi-Aviation S.A., Luxembourg	2276
Probat S.A., Luxembourg	2303		
Proftec S.A., Luxembourg	2259		
Proteuss S.A., Clervaux	2278		

BRASSERIE DES SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 56.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01136, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour BRASSERIE DES SPORTS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091496.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ACMAR FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.204.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(091484.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

I.T.I. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 27.211.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(091457.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

EXPANDING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.228.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 19 juillet 2004

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Santini Maryse, de sa fonction d'administrateur du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, Monsieur Dominique Audia, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060684.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

IBJ FUND, Fonds Commun de Placement.

IBJ FUND (the «Fund»), has been dissolved as of December 29, 2004.

JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

(00196/267/7)

STAPNORTH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 65.246.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juillet 2004

La cooptation, en tant qu'administrateur, de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Monsieur Alain Vasseur, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme
Pour STAPNORTH INVESTISSEMENTS S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090870.3/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

PROFTEC S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 92.034.

Le bilan de clôture de la liquidation au 15 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

(091066.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

LUANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.254.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 2 novembre 2004, réf. DSO-AW00009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 novembre 2004.

FIDUCIAIRE EURO-DMD

Conseils comptables et fiscaux

Signature

(903621.3/1051/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

NAADAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.848.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

E. Schlessler.

(903628.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

PAPA E CITU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 2, rue de Mersch.

R. C. Diekirch B 4.100.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(903629.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

POLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 23, rue Principale.

R. C. Diekirch B 4.527.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(903630.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

GUARDIAN AUTOMOTIVE-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.

R. C. Luxembourg B 39.475.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 16 avril 2003

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale qui s'est tenue le 16 avril 2003 au siège de la société que le conseil d'administration de la société a accepté la démission de Russel J. Ebeid et a nommé Jim Davis.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02334. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(090966.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

TIPTOP CHAUSSURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6460 Echternach, 28, place du Marché.
R. C. Diekirch B 5.634.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(903631.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

WITRY & WITRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 5.292.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(903632.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

HEINEKING TRANSPORT LOGISTIK (HTL), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-9761 Troisvierges, zone industrielle de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 92.682.

Gesellschafterbeschluss vom 1. Oktober 2004

Der alleinige Gesellschafter Herr Ralf Heineking, wohnhaft in D-31628 Landesbergen, der Gesellschaft HEINEKING TRANSPORT LOGISTIK (HTL), S.à r.l., beschließt folgendes:

Mit Wirkung vom 1. Oktober 2004 wird Herr Yves Dahm, geboren am 2. Februar 1975 in B-Malmedy und wohnhaft in B-4780, Recht zum administrativen Geschäftsführer ernannt.

Herr Heinrich Biere ist mit Wirkung vom 30 juin 2004 als technischer Geschäftsführer ausgeschieden.

Lentzweiler, den 1. Oktober 2004.

R. Heineking.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903634.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

NEW OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.654.

Commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Conseil d'Administration:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., demeurant 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., demeurant 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., demeurant 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 3 novembre 2004, a décidé d'affecter le résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 comme suit:

Bénéfice reporté	139.135,- EUR
Total	139.135,- EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091151.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ILLUMINARE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.
R. C. Luxembourg B 92.382.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903635.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

DE PHILO'SOFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 94.385.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903636.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

DE PHILO'SOFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 94.385.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903637.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

DE PHILO'SOFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 94.385.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903638.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

ARRAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 29.306.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu exceptionnellement
le 8 novembre 2004 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003*

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Angel Caschera, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090872.3/1137/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

DE PHILO'SOFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 94.385.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903639.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

**MICRO MATIC S.A., Société Anonyme,
(anc. MICRO MATIC INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Ulflingen.
R. C. Luxembourg B 94.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 novembre 2004.

J.-J. Wagner

(903641.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

GE FANUC AUTOMATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 95.056.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 avril 2003

Il résulte dudit procès-verbal que:

- KPMG Audit, 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été élu en tant que commissaire aux comptes de la société.
Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée annuelle de l'année 2004.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903645.3/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

EURO MARKETING ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 64.896.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

(091070.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

EMETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.778.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EMETEX S.A.

Signature

(091106.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

SAIPEM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.133.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social le 2 novembre 2004 que:

L'Assemblée accepte la démission en date du 1^{er} novembre 2004 de Monsieur Pierantonio Quaglia élisant domicile au 57/59, rue Antoine Meyer L-2153 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur A de la société. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de ne pas remplacer l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierantonio Quaglia. L'Assemblée a décidé de pas augmenter le nombre d'administrateur de groupe A. Le nombre d'Administrateur de goupe A est désormais fixé à 3 personnes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090888.3/2329/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

GUARDIAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 23.829.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 15 avril 2004

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2004 au siège de la société que le conseil d'administration de la société a décidé de mandater les personnes mentionnées ci-dessous jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2005:

- William Davidson
- Russel J. Ebeid
- Ralph J. Gerson
- René Fiorese

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02333. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(090971.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.651.950,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.801.

Par résolution en date du 18 août 2004, l'associé unique de la société GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., a nommé Ian Clarke, demeurant au 132 Lovelace Road, Pyrford, Surrey GU22 8RZ, United Kingdom en tant que gérant de classe A, avec effet au 1^{er} avril 2004 et pour une durée indéterminée en remplacement de Michael Henty démissionnaire au 1^{er} avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090989.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

IMMOBILIERE 2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE 2F S.A.

Signature

(091108.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.964.275,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.800.

Par résolution en date du 18 août 2004, l'associé unique de la société GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. a nommé Robin Miller, demeurant au Buchleitengasse 44/5, 1180 Vienna, Austria en tant que gérant de classe A, avec effet au 1^{er} avril 2004 et pour une durée indéterminée en remplacement de Jonathan Moxon, démissionnaire au 1^{er} avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090990.2/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

AXEL ALBATROS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 56.227.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091075.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

AXEL ALBATROS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 56.227.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091080.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

LADY BIRD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.610.

RECTIFICATIF

(Annule et remplace le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, sous le N° LSO-AQ01308 et enregistré au R.C.S. le 7 mai 2004 sous le N° LO40036537.4).

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LADY BIRD INVESTMENT S.A.

Signature

(091102.3/1022/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

GROBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.819.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROBA S.A.

Signature

(091140.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

REGENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 49.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091077.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

REGENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 49.907.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091074.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

CRAMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 55.012.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091079.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

CRAMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 55.012.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091078.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ACHOR TIME LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 73.201.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091081.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ACHOR TIME LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 73.201.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091084.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

FARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.858.

—
RECTIFICATIF

(Annule et remplace le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, sous le N° LSO-AR03687 et enregistré au R.C.S. le 22 juin 2004 sous le N° LO40049543.4).

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FARO INTERNATIONAL S.A.

Signature

(091104.3/1022/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

NOMAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.024.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
NOMAC S.A.

Signature

(091111.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

NOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.917.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
NOMA S.A.

Signature

(091112.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

PEACHTREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.975.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEACHTREE S.A.

Signature

(091141.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

AILE (ASSISTANCE INGENIERIE LORRAINE EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.124.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091142.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

OPPORTUNITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.836.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
OPPORTUNITY INVEST S.A.
Signature

(091114.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

BUDGETCALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.830.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BUDGETCALL S.A.
Signature

(091116.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

S.C.S. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.639.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW1678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour S.C.S. CONSULTING S.A.
Signature

(091143.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

STADECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 83.732.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091147.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

TRASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.988.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

(091221.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

SPRUMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.666.

Le bilan modifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(091223.3/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.819.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091154.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

E.C.T.A. S.A., EUROPEAN CONSULTING & TECHNICAL ASSISTANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.157.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091155.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

IMMO TAYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 47.169.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(091161.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

IMMO TAYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 47.169.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(091160.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

SELP-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 60.712.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(091163.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ITW ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 103.881.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth day of November.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There Appeared:

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, registered at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (Luxembourg trade registry) under number B 85.382, having its registered office at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

hereby represented by Mr Maurits De Smedt, company director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 28 October 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name of ITW ALPHA, S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The corporate capital is set at 13,000.- EUR (thirteen thousand EUR) consisting of 13 (thirteen) shares with a par value of 1,000 EUR (one thousand EUR) each, totally paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the «Law»).

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administrated by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the company.

Art. 16. The company's fiscal year commences on the first of December and ends on the thirtieth of November, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirtieth of November 2005.

Art. 17. Each year on the thirtieth of November, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortization, represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding-up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented as stated hereabove, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l.	13 (thirteen)	13,000.- (thirteen thousand)	100%
Total:	13 (thirteen)	13,000.- (thirteen thousand)	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirteen thousand euros (13,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Law are satisfied.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the Shareholder

1. The company will be administrated by the following managers for an undetermined period:

- Mr Maurits J. De Smedt, company manager, residing at 10, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg; and
 - Mr Allan C. Sutherland, company manager, residing at 10835 White Deer Circle, Orland park, 60467 Illinois, USA.
- The company will be bound in all circumstances by the individual signature of each manager.

2. The registered office of the company shall be established at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.382, ayant son siège social au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Maurits De Smedt, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de ITW ALPHA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à 13.000,- EUR (treize mille euros), représenté en 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire opposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son sujet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débute aujourd'hui et se terminera le trente novembre 2005.

Art. 17. Chaque année, le trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l.	13 (treize)	13.000,- (treize mille)	100%
Total:	13 (treize)	13.000,- (treize mille)	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de treize mille euros (13.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi sont remplies.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

1. La société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Maurits J. De Smedt, administrateur de sociétés, demeurant au 10, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg; et
 - Monsieur Allan C. Sutherland, administrateur de sociétés, demeurant à 10835 White Deer Circle, Orland park, 60467 Illinois, USA.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

2. Le siège social de la société est établi au 25 route d'Esch, L-1740 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. de Smedt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2004, vol. 429, fol. 22, case 3. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 novembre 2004

H. Hellinckx.

(091603.3/242/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

COFFEE LOUNGE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste.

H. R. Luxemburg B 98.150.

Im Jahre zweitausendundvier, den fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Peter Runge, wohnhaft in L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COFFEE LOUNGE, S.à r.l., mit Sitz in L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 98150.

Dieser Kompant ersucht den instrumentierenden Notar, nachstehendes zu beurkunden:

I) Besagte Gesellschaft COFFEE LOUNGE, S.à r.l., wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 17. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 148 vom 5. Februar 2004.

II) Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundertfünf- undzwanzig (125) Anteile von je einhundert euro (100,- EUR) Nennwert, alle voll eingezahlt.

III) Sodann fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Zweck der Gesellschaft zu erweitern durch Einfügung eines neuen Absatzes zwischen dem ersten und dem zweiten Absatz von Artikel 2 der Satzung, mit folgendem Wortlaut:

«**Art. 2, Absatz 2.** Die Gesellschaft kann ebenfalls einen Restaurationsbetrieb sowie eine Gastwirtschaft betreiben.»

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, die Geschäftsführung der Gesellschaft wie folgt zu bestimmen:

a) Herr Peter Runge, wohnhaft in L-2346 Luxemburg, 28, rue de la Poste, geboren in Villingen (Deutschland), am 5. September 1966, wird auf unbestimmte Zeit zum administrativen Geschäftsführer, verantwortlich für den Ausschank alkoholischer und nicht-alkoholischer Getränke, ernannt.

b) Herr Frank Strassner, wohnhaft in D-68259 Mannheim, Hauptstrasse 144, geboren in Mannheim (Deutschland), am 14. Juni 1968, wird auf unbestimmte Zeit zum technischen Geschäftsführer, verantwortlich für den Restaurantbereich, ernannt.

c) Herr Frank Strassner, vorgenannt, kann die Gesellschaft betreffend den Restaurantbereich durch seine gemeinsame Unterschrift mit dem administrativen Geschäftsführer vertreten.

Herr Peter Runge, vorgenannt, hat die weitestgehenden Befugnisse, die Gesellschaft durch seine individuelle Unterschrift bei allen anderen Geschäften zu vertreten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Runge, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 2. November 2004

P. Frieders.

(091659.3/212/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

COFFEE LOUNGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxemburg, 28, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 98.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 2 novembre 2004.

P. Frieders.

(091660.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

GANESH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 28.315.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(091164.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

FIL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 60.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 novembre 2004.

Pour FIL DISTRIBUTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(091495.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.863.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091177.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.863.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091182.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.863.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091175.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

MILUX EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.020.

Les comptes de clôture au 22 octobre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01810, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(091166.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

STRATEGIC MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.252.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091180.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

NARTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.600.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(091268.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ÇEBI-AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.172.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(091228.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ÇEBI-AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.172.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(091226.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

FENZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 46.439.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(091224.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

NOSNEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.581.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(091230.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

SINBAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 53.961.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(091232.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ALEJACTAEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.683.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signature.

(090997.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

NAADAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 103.848.

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NAADAM, S.à r.l., ayant son siège social à L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 87 du 26 janvier 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 105 du 19 janvier 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch, sous la section B et le numéro 5.474, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68).

L'assemblée est composée de:

- 1.- Monsieur David Locorotondo, restaurateur, demeurant à L-6250 Scheidgen, 60, route d'Echternach, propriétaire de cinquante (50) parts sociales,
- 2.- Madame Tsevegjav Otgontsetseg, sans état particulier, épouse de Monsieur David Locorotondo, demeurant à L-6250 Scheidgen, 60, route d'Echternach, propriétaire de cinquante (50) parts sociales, ici représentée par Monsieur David Locorotondo, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 octobre 2004, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-neuf mille soixante-dix-huit virgule trente-trois euros (EUR 49.078,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à soixante et un mille quatre cent soixante-treize virgule zéro un euros (EUR 61.473,01), sans création de parts sociales nouvelles, par conversion en capital de comptes courants d'associés.

Sont ensuite intervenus les associés existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par conversion en capital de comptes courants d'associés, à concurrence de quarante-neuf mille soixante-dix-huit virgule trente-trois euros (EUR 49.078,33).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quarante-huit mille neuf cent soixante-treize virgule zéro un euros (EUR 48.973,01), pour le porter de son montant de soixante et un mille quatre cent soixante-treize virgule zéro un euros (EUR 61.473,01) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) par absorption des pertes reportées, résultant du bilan arrêté au 31 décembre 2003.

Troisième résolution

La valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes est fixée à cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) par part sociale.

Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, les associés, à savoir Monsieur David Locorotondo et Madame Tsevegjav Locorotondo-Otgontsetseg, prénommés, décident de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur David Locorotondo, restaurateur, demeurant à L-6250 Scheidgen, 60, route d'Echternach, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Tsevegjav Otgontsetseg, sans état particulier, épouse de Monsieur David Locorotondo, demeurant à L-6250 Scheidgen, 60, route d'Echternach, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, est évalué à neuf cent quatre-vingt euros (EUR 980,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Locorotondo, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 7, case 3. – Reçu 490,78 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

E. Schlessler.

(903627.3/227/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

PROTEUSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 3, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 103.856.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur José Reuter, employé des P&T, né à St. Vith (B), le 24 avril 1971, demeurant à B-4770 Amel, Mirfeld 97A.
- 2.- Mademoiselle Martina Plotes, aide-familiale, née à St. Vith (B), le 4 février 1973, demeurant à B-4780 St. Vith, Bahnhofstrasse 25/A3.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROTEUSS S.A. (PROfessionnel TEChnologies and Ultimate Software Solutions).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Clervaux.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la location de matériel informatique (hard and software), la conception de solutions internet et intranet, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 320,- (trois cents vingt euros) chacune.

Les actions sont au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Droit de préemption

Dans tous les cas, la cession et la transmission d'actions entre vifs ou pour cause de mort sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, cette lettre recommandée devra indiquer le prix des actions, les nom, prénom, état et domicile du cessionnaire éventuel et devra contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder ses actions aux autres actionnaires au prix indiqué.

Dans la quinzaine qui suit la date de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmettra par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour faire

l'acquisition de ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît à celui des autres actionnaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans les quarante-cinq jours de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Au plus tard dans la quinzaine consécutive au quatre-vingt-dixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, le conseil d'administration adressera à celui-ci une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire sera libre de transférer au cessionnaire indiqué dans son offre de cession les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par un autre actionnaire.

Si dans la quinzaine consécutive au quatre-vingt-dixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, aucune réponse du conseil d'administration n'a été reçue par l'actionnaire désirant céder ses actions, l'agrément sera réputé acquis.

Dans tous les cas, la cession et la transmission des actions se fera sur base de la valeur comptable du dernier bilan.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont une obligatoirement de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le trente du mois de mai à dix-huit (18.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et des modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présentes statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription

Les cents (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur José Reuter, préqualifié, cinquante actions.	50 actions
2.- Mademoiselle Martina Plotes, préqualifiée, cinquante actions	50 actions
Total: cent actions	100 actions

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ (1.500,- EUR) mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à 3, Grand-rue, L-9710 Clervaux.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Gerd Lenges-Hensius, électronicien, né à St. Vith (B), le 4 novembre 1970, demeurant à B-4780 St. Vith, Bahnhofstrasse 25/A3, administrateur-délégué.
 - b) Monsieur Herbert Margreve, électronicien, né à Waimes (B), le 31 mai 1967, demeurant à B-4770 Amel, Schoppen 122a, préqualifié, administrateur.
 - c) Madame Nicole Reuter, sans état, née à St. Vith (B), le 20 avril 1969, demeurant à B-4770 Amel, Schoppen 122a, administrateur.
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Gerd Heinzus, comptable/fiscaliste, maison 96, L-9753 Heinerscheid.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts, le conseil d'administration de la société est autorisé à élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués habilités à agir séparément.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Clervaux.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée aux comparants agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Reuter, M. Plotes, G. Lenges-Hensius, H. Margreve, N. Reuter, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 29 octobre 2004, vol. 354, fol. 5, case 12. – Reçu 320.- euros.

Le Releveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 8 novembre 2004.

M. Weinandy.

(903633.3/238/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2004.

CADS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.980.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster(Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société privée à responsabilité limitée de droit belge CADS INTERNATIONAL, avec siège social à B-1180 Bruxelles, 227, avenue du Prince d'Orange (Belgique),

ici représentée par Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée CADS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll (R. C. S. Luxembourg section B numéro 84.980), a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 523 du 4 avril 2002,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 625 du 17 juin 2004.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3.- Qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 6 octobre 2004, Monsieur Michel Dervyn, président de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles, 4, rue Mignot Delstanche (Belgique), a cédé quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales à la société privée à responsabilité limitée de droit belge CADS INTERNATIONAL, pré-désignée.

4.- Que l'associée unique considère la cession des parts sociales comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, et que la cessionnaire est propriétaire des parts sociales à partir de la date de cession.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, en tant qu'associée unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée CADS INTERNATIONAL, S.à r.l.

6.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

9.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Auge, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2004, vol. 529, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2004.

J. Seckler.

(090382.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

IMMO TOSK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R. C. Luxembourg B 103.843.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Madame Eva-Maria Bischoff, épouse de Monsieur Albert Schmit, commerçante, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz,

2. Monsieur Christophe Schmit, commerçant, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz,

3. Monsieur Léon Klein, entrepreneur, demeurant à L-4943 Hautcharage, 42, rue Nicolas Roth,

4. Monsieur Léon Klein jr., commerçant, demeurant à L-4943 Hautcharage, 34, rue Nicolas Roth,

tous représentés par Monsieur Stéphane Schmit, commerçant, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, sur base de procurations établies à Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les comparants, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

5. Monsieur Stéphane Schmit, commerçant, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz,

6. La société SOTO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 588 du 16 avril 2002, inscrite au R. C. sous le numéro B 85.254,

représentée par ses gérants Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, demeurant à Eischen et Monsieur Bernard Olmedo, commerçant, demeurant à Eischen, nommés à cette fonction aux termes de l'assemblée générale constitutive.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMO TOSK, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet décrit ci-avant.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.600 EUR (douze mille six cents Euros) représenté par 420 (quatre cent vingt) parts sociales de 30 EUR (trente Euros) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. Madame Eva-Maria Bischoff, préqualifiée	42 parts
2. Monsieur Christophe Schmit, préqualifié	42 parts
3. Monsieur Léon Klein, préqualifié	42 parts
4. Monsieur Léon Klein jr., préqualifié	42 parts
5. Monsieur Stéphane Schmit, préqualifié	42 parts
6. La société SOTO, S.à r.l., préqualifiée	210 parts
Total:	420 parts

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de 12.600 EUR (douze mille six cents Euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société.

Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Stéphane Schmit, commerçant, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, né le 5 mai 1978 à Luxembourg,
ainsi que Monsieur Bernard Olmedo, commerçant, demeurant à L-8480 Eischen, 5, Cité Aischdall, né le 24 août 1958 à Jun/Granada (E),
sont nommés gérants pour une durée indéterminée.
Ils ont le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte après s'être identifiés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: S. Schmit, G. Thibo, B. Olmedo, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 29 octobre 2004, vol. 431, fol. 19, case 5. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 novembre 2004.

C. Mines.

(090698.3/225/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

FLOJKAS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 97.686.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signature.

(091000.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 38.205.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2004 a reconduit pour un terme d'une année de mandat de membre du Conseil de surveillance de Maître Laurent F. Didisheim, Maître Michael J. S. Eades et Monsieur Robert Roderich, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société en Commandite par Actions

MIROS INVESTMENT HOLDING S.A.

Associé commandité

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091402.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

S.O.S. DETRESSE-HELLEF IWWER TELEFON, Association sans but lucratif,

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg F766.

—
STATUTS

Le 27 octobre 2004, entre les soussignés

Madame Marie-Jeanne Bremer, psychologue, de nationalité luxembourgeoise, 14, route de Luxembourg - L-4833 Rodange,

Monsieur Jean-Nico Pierre, assistant social, de nationalité luxembourgeoise, 69, rue de Differdange - L-4437 Soleuvre,

Madame Valérie Crouch, retraitée, de nationalité anglaise, Résidence les Florales - L-5612 Mondorf-Les-Bains,

Monsieur Gérard Bichler, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, 2, rue du Curé - L-5690 Ellange,

Madame Médy Esch-Peiffer, retraitée, de nationalité luxembourgeoise, 76, boulevard Napoléon I^{er} - L-2210 Luxembourg,

Madame Anne-Marie Mandres-Probst, pédiatre, de nationalité luxembourgeoise, 25, rue Astrid - L-1143 Luxembourg,

Monsieur Luc Schmit, fonctionnaire, de nationalité luxembourgeoise, 41, rue Bannent - L-3414 Dudelange,

Monsieur Alex Berger, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, 8, Cité Cegédél - L-7310 Heisdorf,

Monsieur Marc Urhausen, infirmier gradué, de nationalité luxembourgeoise, 11, rue de Burmerange- L-5692 Elvange,

Il a été convenu ce qui suit:

Chapitre I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association dénommée S.O.S DETRESSE-HELLEF IWWER TELEFON Association sans but lucratif a été fondée en 1975 par:

Marcel Calmes, aumônier, 30, rue du curé à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

Nicole Lux, employée privée, Cité Marisca à Mersch, de nationalité luxembourgeoise,

André Mertz, instituteur, rue de la Paix à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise,

Henri Roemer, étudiant, 9, rue Omlor à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

Georges Schmit, fonctionnaire, Rood/Syre, de nationalité luxembourgeoise,

Nic Schroeder, instituteur, 2, rue Diderich à Mondorf, de nationalité luxembourgeoise,

Myriam Zigrand, secrétaire, route d'Arlon à Capellen, de nationalité luxembourgeoise,

Ladite association est actuellement constituée avec les membres signataires:

- Madame Marie-Jeanne Bremer, psychologue, de nationalité luxembourgeoise, 14, route de Luxembourg - L-4833 Rodange,

- Monsieur Jean-Nico Pierre, assistant social, de nationalité luxembourgeoise, 69, rue de Differdange - L-4437 Soleuvre,

- Madame Valérie Crouch, retraitée, de nationalité anglaise, Résidence les Florales - L-5612 Mondorf-Les-Bains,

- Monsieur Gérard Bichler, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, 2, rue du Curé - L-5690 Ellange,

- Madame Médy Esch-Peiffer, retraitée, de nationalité luxembourgeoise, 76, boulevard Napoléon I^e, - L-2210 Luxembourg,

- Madame Anne-Marie Mandres-Probst, pédiatre, de nationalité luxembourgeoise, 25, rue Astrid - L-1143 Luxembourg,

- Monsieur Luc Schmit, fonctionnaire, de nationalité luxembourgeoise, 41, rue Bannent - L-3414 Dudelange,

- Monsieur Alex Berger, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, 8, Cité Cegédél - L-7310 Heisdorf,

- Monsieur Marc Urhausen, infirmier gradué, de nationalité luxembourgeoise, 11, rue de Burmerange- L-5692 Elvange,

L'association porte la dénomination S.O.S DETRESSE-HELLEF IWWER TELEFON.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale statuant conformément à l'article 25 des statuts.

Art. 3. L'association a pour objet de prêter soutien et assistance aux personnes en détresse psychique et morale qui s'adressent à elle par voie téléphonique. A cette fin, l'association gère notamment un service téléphonique.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. L'association conserve une stricte neutralité vis-à-vis de toute opinion politique, religieuse et idéologique, nonobstant le respect de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Chapitre II. - Membres associés et membres d'honneur

Art. 6. En dehors des membres signataires des présents statuts, l'association se compose

- de membres associés:

personnes physiques ou morales, admis conformément à l'article 7 et qui consentent aux présents statuts. Le nombre des membres associés est illimité; il ne peut cependant être inférieur à cinq.

Les membres associés paient la cotisation annuelle prévue à l'article 8 des statuts.

- de membres d'honneur:

personnes physiques ou morales qui prêtent leur appui moral ou matériel sans être actives au sein de l'association.

Art. 7. L'admission de nouveaux membres associés se fait par décision du conseil d'administration, sur demande d'adhésion écrite. Tout nouveau membre associé donne sans réserve son adhésion aux statuts et doit payer une cotisation annuelle. Le conseil d'administration confère la qualité de membre d'honneur soit sur demande, soit d'office sur décision motivée.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale ordinaire. Elle ne pourra être supérieure à vingt-cinq Euros.

Art. 9. La qualité de membre associé se perd:

a) par démission écrite adressée au conseil d'administration,
b) par non paiement de la cotisation avant l'écoulement de l'année sociale,
c) par exclusion prononcée par le conseil d'administration pour violation des présents statuts, du règlement d'ordre intérieur, des décisions du conseil d'administration ou pour tout autre motif grave après avoir été convoqué par le conseil d'administration et avoir eu l'occasion de se prononcer sur les faits.

Art. 10. Le membre associé démissionnaire ou exclu et les héritiers ayant droit du membre associé décédé n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre III. - Fonctionnement du service

Art. 11. Le fonctionnement du service téléphonique est assuré par des personnes, appelées collaborateurs, qui ont suivi une formation interne ainsi qu'un stage interne auprès du service téléphonique de l'association. Les collaborateurs sont dirigés par un directeur de service.

Art. 12. Les collaborateurs ont le droit d'élire un conseil des collaborateurs appelé «Matarbechterrot», qui constitue l'organe consultatif du directeur du service.

Art. 13. Lors de chaque renouvellement du conseil d'administration, le «Matarbechterrot» peut proposer 3 candidats pour la nomination de membre du conseil d'administration.

Chapitre IV. - Administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de sept administrateurs au moins et de onze au plus, nommés par l'assemblée générale à la majorité relative des voix. Le conseil d'administration se renouvelle tous les deux ans à raison de la moitié par année. La première période se termine après un an pour la moitié des membres du conseil d'administration et la deuxième période se termine après deux ans pour l'autre moitié, des membres du conseil d'administration. Les membres sortants pour la première période sont désignés par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un mandat, il est pourvu à une nouvelle désignation lors de l'assemblée générale suivante.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateur doit faire l'objet d'un dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un viceprésident, un secrétaire et un trésorier. Le cumul des fonctions précitées n'est pas possible. La répartition des fonctions se fait annuellement après l'assemblée générale ordinaire.

Art 16. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs d'administration nécessaires à la bonne gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et courante de son service à un de ses membres ou à une ou plusieurs personnes tierces, si l'assemblée générale l'y autorise. Le conseil d'administration représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Le conseil d'administration met en place un règlement d'ordre intérieur qui a pour but d'assurer le bon fonctionnement du service.

Art. 17. Le trésorier assure la gestion financière de l'association; il rend régulièrement compte au conseil d'administration de la situation financière et présente à l'assemblée générale un rapport financier annuel. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou autre pièce justificative. Les comptes et la caisse sont contrôlés une fois par an par deux réviseurs de caisse, désignés par l'assemblée générale.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, sur convocation de son président, et au moins trois fois par an. Le conseil d'administration doit être convoqué si la majorité de ses administrateurs l'exige.

Le conseil d'administration peut prendre des décisions valables si plus de la moitié de ses membres sont présents. Quant aux décisions à prendre, le conseil d'administration recherche à trouver un consensus entre ses membres présents. A défaut d'un consensus, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu un registre des procès verbaux des séances.

Art. 19. L'association est engagée valablement par deux signatures conjointes, celle du président ou du vice-président et celle d'un membre du conseil d'administration. Cependant, en matière financière, seule la signature du trésorier est suffisante pour des montants ne dépassant pas la limite de trois mille Euros.

Art. 20. Le conseil d'administration a l'obligation de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale les comptes annuels de l'exercice écoulé et un budget du prochain exercice.

Chapitre V. - Assemblée Générale

Art. 21. L'assemblée générale se réunit chaque année au cours du 1^{er} trimestre de l'année sociale en séance ordinaire. Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres associés en fait la demande.

La convocation pour les assemblées sera faite au moins quinze jours à l'avance par écrit et spécifie l'ordre du jour. Toute proposition signée par un cinquième des membres associés doit être portée à l'ordre du jour.

Les décisions des assemblées générales sont prises à la majorité des voix des membres associés présents, à moins que la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ou les présents statuts ne le prévoient autrement. Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres associés présents.

Chaque membre associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre associé en rédigeant une procuration écrite, sauf dans le cas où la loi ou les présents statuts prévoient que seuls les membres associés présents sont admis au vote. Chaque mandataire ne peut toutefois être porteur que d'une seule procuration écrite.

Art. 22. Les résolutions prises lors de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux. Ce registre est conservé au siège où tous les membres associés, ainsi que tous tiers, peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Art. 23. La compétence de l'assemblée générale ordinaire est définie comme suit

- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la fixation de la cotisation annuelle.
- la désignation de deux réviseurs de caisse, non membres du conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire entend les rapports du conseil d'administration sur la situation financière de l'association. Elle approuve le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice écoulé ainsi que le budget de l'exercice suivant.

Art. 24. L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour les objets suivants

- l'adoption de toute modification des statuts;
- la décision de dissoudre l'association;
- la répartition de l'actif net conformément à l'article 27 des présents statuts en cas de dissolution de l'association.
- toute autre question portée à l'ordre du jour suivant l'article 21 des présents statuts.

Art. 25. L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres associés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres associés présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres associés sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au «Mémorial Recueil des Sociétés et Associations».

Art. 26. L'assemblée générale extraordinaire ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres associés sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres associés présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres associés présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres associés de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, l'actif net sera versé à une ou plusieurs associations sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois poursuivant une activité analogue.

Chapitre VI. - Fonds social - Année sociale

Art. 28. Les ressources de l'association se composent notamment

- a) des cotisations des membres associés,
- b) des subsides, des dons, des legs qu'elle peut accepter dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;
- c) des subventions accordées par l'Etat;

Art. 29. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Chapitre VII. - Dispositions générales

Art. 30. Sont applicables, pour le surplus et pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 31. Les présents statuts remplacent les versions précédentes des statuts de l'A.s.b.l.

Signatures.

Assemblée générale

Les statuts de l'association étant ainsi établis, les membres associés ci-dessus se sont ensuite constitués en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes

- 1) La cotisation annuelle pour l'année 2004 est fixée à 5 Euros.
 - 2) Le nombre des administrateurs est fixé à 11.
 - 3) Sont nommés membres du conseil d'administration
 - Madame Marie-Jeanne Bremer, psychologue, 14, route de Luxembourg - L-4833 Rodange,
 - Monsieur Jean-Nico Pierre, assistant social, 69, rue de Differdange - L-4437 Soleuvre,
 - Madame, Valérie Crouch, retraitée, Résidence les Floralties - L-5612 Mondorf-Les-Bains,
 - Monsieur Gérard Bichler, employé privé, 2, rue du Curé - L-5690 Ellange,
 - Madame Pascale Arend, assistante sociale, 64, rue de Noertzange, L-3315 Bergem,
 - Madame Médy Esch-Peiffer, retraitée, 76 Boulevard Napoléon I^{er} - L-2210 Luxembourg,
 - Madame Marguerite Krier, assistante sociale, 3, rue Nicolas Simmer - L-2538 Luxembourg,
 - Madame Anne-Marie Mandres-Probst, pédiatre, 25, rue Astrid - L-1143 Luxembourg,
 - Monsieur Luc Schmit, fonctionnaire, 41, rue Bannent - L-3414 Dudelange,
 - Monsieur Alex Berger, employé privé, 8, Cité Cegédél - L-7310 Heisdorf,
 - Monsieur Marc Urhausen, infirmier gradué, 11, rue de Burmerange- L-5692 Elvange,
 - 4) Sont nommés réviseurs de caisse
 - Madame Leslie Clees-Baum, femme au foyer, demeurant à L-3676 Kayl, 8, rue de Schifflange,
 - Madame Maud Swiontek, employée privée, demeurant à L-4815 Rodange, 11, rue de la Fontaine.
 - 5) Le siège de l'association est fixé: L-2016 Luxembourg, B.P. 620.
- Ainsi fait à Luxembourg, le 27 octobre 2004

Réunion du conseil d'administration

Aussitôt les administrateurs se sont réunis et ont pris la résolution suivante par laquelle sont réparties les fonctions:

Président: Madame Marie-Jeanne Bremer, psychologue, 14, route de Luxembourg -L-4833 Rodange.
 Vice-Président: Monsieur Jean-Nico Pierre, assistant social, 69, rue de Differdange - L-4437 Soleuvre.
 Secrétaire: Madame Valérie Crouch, retraitée, Résidence les Floralties - L-5612 Mondorf-Les-Bains.
 Trésorier: Monsieur Gérard Bichler, employé privé, 2, rue du Curé - L-5690 Ellange.
 Administrateur: Madame Médy Esch-Peiffer, retraitée, 76, boulevard Napoléon I^{er} - L-2210 Luxembourg.
 Administrateur: Madame Anne-Marie Mandres-Probst, pédiatre, 25, rue Astrid - L-1143 Luxembourg.
 Administrateur: Monsieur Luc Schmit, fonctionnaire, 41, rue Bannent - L-3414 Dudelange.
 Administrateur: Monsieur Alex Berger, employé privé, 8, Cité Cegédél - L-7310 Reisdorf.
 Administrateur: Monsieur Marc Urhausen, infirmier, 11, rue de Burmerange- L5692 Elvange.
 Administrateur: Madame Pascale Arend, assistante sociale, 64, rue de Noertzange - L-3315 Bergem.
 Administrateur: Madame Marguerite Krier, assistante sociale, 3, rue Nicolas Simmer - L-2538 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour le conseil d'administration

Signature / Signature

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00860. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091120.3/275/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

MERCURY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.323.

L'an deux mille quatre, le 30 août 2004.

Au siège de la société:

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERCURY PROPERTIES S.A., avec siège social à Mersch, 12, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire à Remich, le 21.05.1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 216 du 31.07.1986, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Urbain Tholl, notaire à Mersch, le 14.11.2002, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 14 du 08.01.2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Winkin-Hansen, comptable, demeurant à Doncols et comme scrutateur Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal tout comme les procurations des actionnaires représentés.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1.250 actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées et que par conséquent la présente Assemblée est régulièrement constituée sans que des publications n'aient été requises et qu'elle peut valablement délibérer sur les points les points à l'ordre du jour.

III.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a comme ordre du jour:

- a) révocation d'un administrateur;
- b) nomination d'un nouvel administrateur;
- c) prorogation du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Après délibérations les actionnaires prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- a) L'Assemblée décide de révoquer Monsieur John Turpel de sa fonction d'administrateur et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour;
- b) Elle décide de nommer Madame Sylvie Winkin-Hansen, comptable, demeurant à Doncols, comme nouvel administrateur, dont le mandat expire à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010;
- c) Elle décide de proroger le mandat des deux autres administrateurs, savoir Messieurs Nico Arend et Carlo Fischbach ainsi que du commissaire aux comptes, savoir la FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., avec siège à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Mersch, le 30 août 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01206. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 30 août 2004.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme MERCURY PROPERTIES S.A. au siège de la société à Mersch.

Sont présents:

- 1) Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, Luxembourg;
- 2) Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, Strassen;
- 3) Madame Sylvie Winkin-Hansen, comptable, Luxembourg.

A l'unanimité des voix les administrateurs nomment administrateurs-délégués de la société pour un terme expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010 Messieurs Nico Arend et Carlo Fischbach, prénommés, avec les pouvoirs d'engagement prévus à l'article 11 des statuts.

Ainsi décidé à Mersch, le 30 août 2004.

Signé: N. Arend, C. Fischbach, S. Winkin-Hansen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090904.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

CARAMBOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.840.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(091236.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

WERBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.582.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(091237.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ODYSSEE MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.588.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091266.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ODYSSEE MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.588.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091267.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

STARSHIP 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.265.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(091242.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

STARSHIP 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.264.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(091246.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ARIANA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.633.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2004 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Mademoiselle Joëlle Croset et de Messieurs Bernard Jeanneret et Dara Mistry, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Raymond Nicolet, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

ARIANA HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091419.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

B & S INTERINVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft,
 Gesellschaftssitz: L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
 H. R. Luxemburg B 103.889.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vier, den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Sinan Bilyilay, Geschäftsmann, wohnhaft in D-42697 Solingen, Siemensstrasse 23, hier vertreten durch Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht, unter Privatschrift ausgestellt am 5. Oktober 2004,
 - 2.- Die anonyme Gesellschaft DAMCO HOLDING S.A., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 93.527, hier vertreten durch Herrn Max Galowich, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied sowie als Bevollmächtigter des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Armand Distave, Wirtschafts- und Steuerberater, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht, unter Privatschrift ausgestellt am 3. November 2004, welche Vollmachten, von dem Komplementen, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne variatur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.
- Welcher Komplement, handelnd wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer zu gründenden Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung B & S INTERINVEST HOLDING S.A..

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben oder verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie Gesellschaften an denen sie massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und des Artikels 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundert zehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächste Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschrift-

lich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese tägliche Geschäftsführung an ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Die Übertragung bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorisch die Unterschrift des delegierten Mitgliedes des Verwaltungsrates, vertreten und verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt, am dritten Donnerstag des Monats Juni um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 9. Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünfvolle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden, und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2004.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2005 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten die einhundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Sinan Bilyilay, Geschäftsmann, wohnhaft in D-42697 Solingen, Siemensstrasse 23, neunundneunzig Aktien	99
2.- Die anonyme Gesellschaft DAMCO HOLDING S.A., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schardt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 93.527, eine Aktie	1
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und er bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Abschliessend traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen belassen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Sinan Bilyilay, Geschäftsmann, wohnhaft in D-42697 Solingen, Siemensstrasse 23.

b) Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schardt.

c) Frau Claude Kraus, sachverständige Buchhalterin, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schardt.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die anonyme Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Falencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

5.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

6.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten an eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.

7.- Herr Sinan Bilyilay, vorgeannt, wird zum delegierten Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Wortüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 novembre 2004, vol. 358, fol. 28, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für Gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 10. November 2004.

H. Beck

(091714.3/201/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

CORWIN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.947.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(091247.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

PLANETE MARITIME S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.608.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091269.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

MAVELY CHARTERS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.139.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(091270.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

DOTNET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 75.339.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091422.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ALP DESIGN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 39.641.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur du Marquis Gianluca Spinola et de Messieurs Robert Roderich et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

ALP DESIGN HOLDING, Société Anonyme

L. Dal Zotto

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091420.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

DESI, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 58.387.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur du Marquis Gianluca Spinola et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

DESI, Société Anonyme

L. Dal Zotto

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091423.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

DEXIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.684.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur du Marquis Gianluca Spinola et de Messieurs Robert Leon, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

DEXIS HOLDING, Société Anonyme

L. Dal Zotto

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091426.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ACMAR SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.854.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(091483.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

BARBET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 29.842.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARBET HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(091446.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

BARBET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 29.842.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARBET HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(091444.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

BARBET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 29.842.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARBET HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(091440.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

BARBET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 29.842.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARBET HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(091432.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

SVENSKA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 96.871.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature

Un mandataire

(091431.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

EAST PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 59.387.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091436.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

HOTELINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 55.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

(091437.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ACCLIVITY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 64.420.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091438.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

NARECO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 72.778.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091439.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

NET 1 OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.737.

Il résulte d'un contrat de cession en date du 15 octobre 2004, que les parts sociales sont depuis cette date réparties comme suit:

M. Serge Belmont, residing at 43 Carlisle Avenue, Hurlingham 2196 Sandton - South Africa . . .	16.000 parts sociales
Total:	16.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour la société, NET 1 OPERATIONS, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091477.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

MARLO S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 103.942.

STATUTES

In the year two thousand four, on the third of November.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,
2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 67.822,

Both here represented by Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Michel van Krimpen, director, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorney-in-fact A and director.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of MARLO S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 11.00 a.m. and the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.
 - T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 81.525.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 68.168.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 67.822,

Les deux ici représentées par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Michel van Krimpen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et d'administrateur.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARLO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 67.822.
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 81.525.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 68.168.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Martin-Saudax, M. van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 novembre 2004, vol. 429, fol. 19, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2004

H. Hellinckx.

(092130.3/242/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

BAYPOINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.933.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(091442.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

HULARO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 85.656.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091808.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

HULARO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 20, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 85.656.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091777.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

DIVERSIFIED STRATEGIES CFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.999.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 septembre 2004, que Monsieur Marc Chong Kan, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 28 septembre 2004, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour la société

H. Neuman

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091447.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 11.067.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVENTIS HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(091448.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

LENTULUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.145.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(091450.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

PROBAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.079.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(091451.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.464.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Signature.

(091481.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

UNITED PARTNERS OF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 84.926.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(091452.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

SYNTHESIS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 70.831.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(091453.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

SOMBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.810.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(091454.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

LUX DECOR PEINTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 87.327.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(091456.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.
